UFAP
UNSa Justice
ufap.gradignan@gmail.com

COMPTE RENDU CSA DU 24 SEPTEMBRE 2025

CP BORDEAUX

Gradignan, le 29/09/2025

Cher(e)s collègues,
Un comité social d'administration s'est tenu le 24 septembre 2025 avec comme ordre du jour le vote portant sur la nouvelle organisation du service et la charte des temps UHSA, la présentation de l'organisation de la brigade cantine/distribution ainsi que la réouverture du 1er étage du bâtiment-A.

I. À la demande de l'administration :

1. Vote sur la nouvelle organisation du service et la charte des temps UHSA :

À la demande de l'Administration, un vote s'est tenu concernant la nouvelle organisation du service et la charte des temps à l'UHSA. Rapidement, un point de crispation est apparu : la création d'un poste dit de « réserve ». Pour **l'UFAP UNSa Justice**, il ne faisait aucun doute qu'il s'agissait d'une astreinte déguisée et, qui plus est, non rémunérée. Une situation totalement inacceptable !

C'est pour cette raison que **l'UFAP UNSa Justice** a exigé et obtenu le retrait de ce poste.

Si certains souhaitaient malgré tout reporter le vote à une date ultérieure, **l'UFAP UNSa Justice** a considéré que les personnels de l'UHSA avaient déjà assez perdu de temps.

L'UFAP UNSa Justice a donc validé la nouvelle organisation ainsi que la charte des temps, qui entreront en vigueur dès le début de l'année 2026.

2. Présentation de l'organisation de la brigade cantine/distribution :

La direction a reconnu rencontrer des difficultés dans la gestion de la distribution des cantines et des services destinés aux personnes détenues. Pour y remédier, elle propose la création d'un poste fixe, censé améliorer la polyvalence entre les différents services sur les deux structures.

Un appel à candidatures est d'ores et déjà lancé.

3. Réouverture du 1er étage du bâtiment A :

Un budget de plus de 120 000 euros a été débloqué pour engager les travaux nécessaires au réarmement d'un étage, ce qui permettra théoriquement de disposer d'une petite quarantaine de cellules supplémentaires, soit une capacité d'accueil potentielle de plus de 70 places voire d'une centaine si ces dernières venaient à être triplées.

Le chef d'établissement, de son côté, affirme que cette réouverture n'aura pas pour effet d'augmenter la population pénale, mais uniquement de réduire le nombre de matelas au sol. Bien entendu… on appréciera l'effort d'imagination !

Dans ce cadre, la DISP de Bordeaux a octroyé seulement 3 postes supplémentaires. Pour **l'UFAP UNSa Justice**, c'est **largement insuffisant** au regard des besoins réels et des conditions de travail déjà dégradées. Le lancement des travaux est annoncé pour fin octobre, avec une ouverture prévue en avril/mai 2026.

→

II. À la demande de l'UFAP UNSa Justice :

1. Retour sur les mouvements de contestation de l'été 2025 sur le NCP :

À la suite de ce mouvement, le CE s'était publiquement engagé à nous transmettre un relevé complet des revendications des personnels. Force est de constater qu'il ne l'a pas fait.

Depuis l'ouverture du NCP, les évolutions sont quasi inexistantes : les défaillances techniques persistent et les demandes des agents en matière de travaux (bardages, plexiglas, films sans tain, arrêtoirs de portes…) restent sans suite. Quant aux systèmes de brouillage promis, ils brillent toujours par leur absence.

L'organisation des mouvements demeure chaotique, particulièrement ceux concernant le médical. Sur la MAH1, les personnels expriment un véritable sentiment d'abandon : absence d'encadrement, aucun BCE dédié, pas de renfort en effectifs pour permettre la mise en place des activités pourtant prévues dans le projet de promenade unique.

Concernant les travaux, le CE se retranche derrière l'inscription au PRE, prétextant l'absence de budget.

En clair : le changement ce n'est pas pour maintenant... et pas pour demain non plus.

Au final, les réponses apportées restent insuffisantes face à des personnels épuisés et désabusés par les promesses non tenues de cette « nouvelle » structure.

2. Retour sur la note de service 1055 - lutte contre l'absentéisme :

Après le mouvement de contestation, beaucoup espéraient des réponses concrètes. Le CE, lui, a sorti son arme fatale : la **chasse à l'arrêt maladie**.

Pour cela, quoi de mieux qu'une société privée (SMP) payée grassement pour venir contrôler les personnels, accompagnée d'un petit catalogue de sanctions « maison » : suppression des heures sup', changement imposé de rythme de travail…

Et, cerise sur le gâteau, un système de « billets de retard » comme au collège, avec sanction au troisième retard. On frôle le génie.

Et pour ne pas manquer de sel, la note promet aussi « *un travail de concertation avec les organisations syndicales* ». Sérieusement ? À ce niveau, ce n'est plus de la promesse, c'est du stand-up.

Résultat de ce coup de poker répressif ? Une cinquantaine de contrôles médicaux, pour un seul retour défavorable. **Voilà donc le grand plan du CE : dépenser des milliers d'euros d'argent public pour prouver… que les personnels sont malades quand ils sont malades. Bravo l'efficacité.**

En résumé : quand il s'agit d'investir dans les conditions de travail, silence radio. Mais quand il s'agit de surveiller, sanctionner et culpabiliser les agents, là, par miracle, le budget coule à flots.

3. Questions diverses :

Un point a également été fait sur les effectifs. Là encore, le CE joue avec les chiffres : il annonce 42 postes vacants quand la DISP en reconnaît déjà 48. Et bien sûr, on oublie commodément de compter les démissions, les révocations, et l'ouverture prochaine de l'hôpital de jour en 2026… sans renforts en personnel.

Pour l'UFAP UNSa Justice, la réalité est simple : il y a un déficit d'une cinquantaine de postes pour envisager de travailler dans des conditions à peine tolérables.

UFAP
UNSa Justice
Bordeaux

L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux Gradignan